

Covid-19 : Comilog met en place un Plan de Continuité de son Activité

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire du pays, des prescriptions gouvernementales, des recommandations du Groupe Eramet, la Direction Générale de la Comilog a mis en place, un Plan de Continuité de l'Activité, depuis ce jour. Dans ce contexte particulier, l'objectif est de protéger les collaborateurs et sous-traitants en limitant leur présence sur les différents sites.

Plusieurs collaborateurs sont en mode télétravail, d'autres en arrêt maladie pour les plus exposés et enfin, des congés ponctuels pour la majeure partie. Ces mesures permettront de confiner les salariés à leur domicile. Tous les stagiaires, CAJ et MAD sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Pour les salariés et sous-traitants en activité, les règles sanitaires sont renforcées, avec la distribution de gels hydroalcooliques, l'installation de stations de lavage des mains, la fourniture de gants et masques ainsi que la prise de température à l'entrée des sites, à l'aide de thermo flash, par nos équipes de sûreté et santé. De plus, l'accès aux sites industriels est désormais interdit aux visiteurs.

Pour l'hôpital Comilog, un communiqué a été diffusé hier, dans lequel le Chef d'établissement invite la population à ne s'y rendre qu'en cas d'extrême nécessité. Pour les personnes présentant les symptômes du COVID-19, des numéros spéciaux ont été communiqués, pour leur prise en charge sanitaire, en collaboration avec les services de santé de la province.

Ce plan de continuité de l'activité fait suite à une série de mesures préventives, en interne, de la part de la Direction Générale de la COMILOG.

Direction Générale

Contacts Presse :

DRP-RSE : 077172828/ 074725694/074725697

Site Internet : www.eramet-comilog.com